

Le premier comité de pilotage du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes s'est réuni le 22 octobre 2021 à 14h au Périscope à Lyon. Il a réuni des représentants de chacun des collèges.

Etaient présents :

Pour le collège Etat et collectivités : Bastien Colas (DRAC), Cédric Pellissier (Région), Pierre-Marie Georges (AMRF), Marc Uhry (France Urbaine)

Pour le collège employeurs : Marine Dardant-Pennaforte et Vincent Morel (USEP-SV/AFO/FEVIS/Maillon/Groupe des 20/France Festival), Valère Bertrand (SYNAVI/SCC/Fédération des arts de la rue/Themaa/Regroupement Cies danse/Cies d'Auvergne), Ludivine Ducrot (SMA/GrandBureau/FAMDT/Jazz(s)RA)

Pour le collège salariés : Antoine Galvani (CGT), Raphaël Vial (CGT), Danaé Hogrel (SUD/CU69), Laurent Van Kote (CFDT/FO)

Pour Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant (coordination) : Nicolas Riedel, Marjorie Glas

Excusés : Marc Chassaubéné (FNCC), Sylviane Chêne (Villes de France)

Les comités de pilotage ont vocation à être présidés en alternance par la DRAC, la Région, un représentant du collège employeurs, un représentant du collège salariés. Bastien Colas a présidé cette première réunion au nom de la DRAC.

1- Introduction

Bastien Colas se présente : il est directeur adjoint délégué à la création et aux industries culturelles à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes. Il a suivi la construction du COREPS depuis le début, avec Flavie Lejemtel. C'est Ubavka Zaric qui va désormais être en charge du suivi du COREPS. Les conseillers sectoriels de la DRAC seront également appelés à siéger dans les groupes de travail.

Bastien Colas rappelle ensuite que ce COREPS vient répondre aux attentes formulées par la CGT et la Plateforme pendant la crise sanitaire. La crise n'est certes plus de nature sanitaire mais est bel et bien là. Le COREPS devra trouver son utilité dans ce nouveau contexte. Il est notamment attendu qu'il amène des propositions concrètes susceptibles d'aider à la formulation des politiques publiques.

Cédric Pellissier prend ensuite la parole. Il est chef de projet "missions transversales" à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'intéresse notamment dans ce cadre aux questions d'emploi et de formation. Il accompagne à ce titre-là le contrat d'objectif emploi formation (COEF), qui a été signé pour la première fois en 2008. Il ajoute que la Région tachera d'être également représentée dans chacun des groupes de travail. Le COREPS intéresse la région car il est susceptible d'apporter matière à réflexion pour la construction des politiques publiques.

Bastien Colas reprend ensuite la parole pour préciser que le COREPS a vocation à être élargi au spectacle enregistré. La DRAC, par la nature de ses activités, est peu en lien avec les professionnels de l'audiovisuel. La Région pourra en revanche accompagner ce travail d'élargissement dans les mois à venir.

2- Tour de table des représentants présents

S'en suit un tour de table où chaque membre se présente.

Danaé Hogrel représente SUD culture. Elle est titulaire sur un siège partagé avec le Collectif unitaire 69 (John Zidi).

Valère Bertrand représente le SYNAVI mais également, dans le cadre du Comité de Pilotage, les organisations suivantes : SCC, Fédération des arts de la rue, association des compagnes d'Auvergne, Collectif marionnettes AURA Thémaa, regroupement des compagnies de danse en AURA. Cet ensemble représente environ 200 structures.

Raphaël Vial est délégué régional du SYNPTAC CGT. Il est par ailleurs régisseur général et technique et travaille principalement sur les scènes musicales lyonnaises.

Ludivine Ducrot est directrice du Fil à Saint-Etienne. Elle représente ici le SMA, Grand Bureau, la FAMDT et Jazz(s)RA.

Laurent Van Kote représente la CFDT. Il partage son siège avec Force Ouvrière qui est suppléante. Il considère que l'intégration du spectacle enregistré au COREPS nécessitera de revoir l'équilibre des représentations au sein du comité de pilotage. Il appelle par ailleurs à un renforcement du collège salariés dans la mesure où le nombre d'organisations siégeant dans le collège salariés est bien moins important que dans le collège employeurs. Il insiste également sur le fait que le collège élus intègre de fait des employeurs. Il souhaiterait donc que la représentation des salariés soit accrue au sein du comité de pilotage afin d'équilibrer le rapport global employeurs / salariés.

Marine Dardant-Pennaforte est déléguée régionale du SYNDEAC et occupe ici un des deux sièges attribués à l'USEP-SV (qui intègre également 5 réseaux). Elle est suppléée par Vincent Roche-Lecca du SNSP.

Vincent Morel est le suppléant d'Aline Sam-Giao sur le deuxième siège de l'USEP-SV. Il est par ailleurs directeur du festival Bach en Combrailles.

Antoine Galvani est artiste, musicien et compositeur. Il représente la CGT.

Pierre-Marie Georges représente l'AMRF. Il remplace M. François Descoeur qui n'a pas pu être présent. La suppléante de M.Descoeur est la maire d'une petite commune de Savoie.

Marc Uhry siège ici pour le compte de Cédric Van Styvendael, maire de Villeurbanne, et représentant titulaire de l'association France Urbaine. La suppléance est assurée par la ville de Clermont-Ferrand. Il explique qu'un des enjeux du COREPS est de faire remonter des constats et des attentes aux élus afin d'essayer de transformer les paradigmes de l'action publique en matière culturelle.

Marjorie Glas précise que Marc Chassaubéné et Yves Dumoulin (respectivement titulaire et suppléant pour la FNCC) et Sylviane Chêne (Villes de France) ont excusé leur absence et réitérent leur engagement dans le COREPS.

Bastien Colas souligne en effet l'intérêt des différentes associations d'élus pour le COREPS, intérêt qui était visible lors de la réunion interne au collège Etat et collectivités qui s'est déroulée le 13 octobre 2021. Il ajoute qu'il faudra cependant prendre en compte les contraintes spécifiques d'emploi du temps qui sont celles des élus et qui rend leur présence incertaine.

3- Rappel des missions du comité de pilotage telles que définies dans le Règlement Intérieur

Bastien Colas affirme que le COREPS va travailler à l'intégration du spectacle enregistré et d'autres acteurs potentiels des organisations de salariés. Un point sera fait lors d'un prochain comité de pilotage pour voir si une modification du règlement intérieur s'impose.

Lecture est ensuite faite de l'article du règlement intérieur consacré aux missions du comité de pilotage :

« Le comité de pilotage applique les décisions prises en plénière, aide à l'organisation du COREPS, trie et priorise les thèmes qui seront abordés dans les groupes de travail. Il aide à définir le programme de travail du COREPS et son suivi. Il détermine pour chacun des groupes de travail les objectifs poursuivis, les finalités, les modalités de partage des travaux vers la profession, définit un calendrier prévisionnel opérationnel. Il peut être amené à traiter un point d'actualité d'ordre national ou régional. [...]

La participation au comité de pilotage est organisée de manière paritaire. Cela implique un nombre limité de places et nécessite une assiduité aux réunions. En cas de deux absences consécutives aux réunions, sauf cas de force majeure, l'organisation représentée est considérée comme démissionnaire et a vocation à être remplacée par un membre siégeant dans le même collège ».

Raphaël Vial souligne que, concernant l'assiduité, la situation des intermittents ne permet pas toujours de siéger et appelle à ce qu'un contrat de travail puisse être considéré comme un cas de force majeure. Cette proposition est acceptée.

4- Point d'actualité général sur le secteur du spectacle vivant

Bastien Colas propose de faire un tour de table afin que chaque membre du Comité de Pilotage puisse pointer les éléments d'actualité importants pour les organisations qu'il représente.

Marine Dardant-Pennaforte et **Vincent Morel** précisent qu'ils ont préparé la réunion plutôt dans l'optique du fonctionnement du COREPS et ne sont donc pas en position de parler au nom des organisations qu'ils représentent concernant les points d'actualité.

Valère Bertrand insiste de son côté sur les remontées de terrain qu'il reçoit concernant les dispositifs d'aide à la reprise et à la création : il signale de nombreux mécontentements. Il constate également que les inquiétudes sont nombreuses sur les programmations 2022-2023 : l'embouteillage va se retrouver sur la prochaine saison et la question des futurs projets de création commence à devenir problématique, et s'ajoute aux difficultés de diffusion qui se posent déjà aux compagnies. Il demande ensuite davantage d'informations concernant les baisses budgétaires annoncées quelques jours auparavant par la Région (-7%) lors de la réunion avec la Plateforme. L'étiollement de l'engagement de la Région en matière culturelle est selon lui un signal négatif au moment où se monte le COREPS.

Antoine Galvani indique que la crise est loin d'être terminée pour les salariés du secteur. Il semble essentiel pour la CGT de commencer par mesurer qui sont les plus impactés par la crise, et de trouver comment rééquilibrer selon les secteurs. Par ailleurs, la fin de la prolongation de l'année blanche suscite de nombreuses inquiétudes parmi les salariés intermittents. Il partage l'inquiétude du SYNAVI concernant les effets dominos de la crise sur les saisons à venir. Il considère qu'un accompagnement ciblé reste nécessaire.

Valère Bertrand indique en outre avoir de nombreuses remontées de terrain concernant la baisse de fréquentation des salles. Le public a changé ses habitudes, et il est difficile de le ramener dans les salles. Là encore, cela suscite de nombreuses inquiétudes.

Raphaël Vial ajoute que le non-remboursement des tests a probablement eu un effet négatif supplémentaire sur la fréquentation. Les ventes sur novembre s'annoncent catastrophiques.

Ludivine Ducrot prend ensuite la parole pour le regroupement Musiques Actuelles. La question du remplissage est prégnante dans les musiques actuelles. La fréquentation est en dents de scie. Les salles n'ont plus de repères, tout prévisionnel est difficile à tenir, les anciennes habitudes de fréquentation se sont perdues. Les aides du CNM ont en partie compensé, mais ces aides seront-elles pérennisées ? De plus, les concerts debout sont encore pénalisés par la jauge de 75% qui leur est imposée. La crise risque de se prolonger jusqu'en 2024 au moins. On observe davantage de ventes à la dernière minute. Cela signifie que les gens finissent par arriver, mais la situation rend les prévisions très difficiles. Les publics sont par ailleurs sur-sollicités par une offre dantesque. Une autre source d'inquiétude se situe dans le public jeune et étudiant, particulièrement fragilisé par la crise. Des chantiers seront nécessaires sur ces publics-là.

Marine Dardant-Pennaforte indique que ces remarques rejoignent en effet nombre de choses dites en Plateforme.

Cédric Pellissier donne quelques éléments de réponse concernant les baisses budgétaires qui ont été annoncées à la Région. Cette baisse de 7% impacte l'ensemble des directions de la Région. Cette baisse est liée à l'impact des dépenses occasionnées par la crise sanitaire ainsi qu'à l'affaiblissement des recettes et des rentrées budgétaires. La concomitance avec l'entrée en scène du COREPS est le fruit du hasard, dans la mesure où la culture est impactée par les baisses au même titre que toutes les directions de la Région. Les techniciens sont en train d'arbitrer sur ces baisses et vont tenter d'épargner les structures les plus fragiles.

Ludivine Ducrot demande si la baisse touchera le fonctionnement comme l'investissement.

Cédric Pellissier indique que ces baisses ne concerneront que le fonctionnement.

Marc Uhry prend ensuite la parole. Il indique que le budget consacré à la culture va légèrement augmenter à la métropole de Lyon, particulièrement sur l'éducation artistique et culturelle. Il dit être preneur de préconisations quant aux manières de monter les différents dispositifs pour les artistes. S'agissant plus spécifiquement de la ville de Villeurbanne, 10 millions d'euros vont venir financer la capitale française de la culture. Là encore, se pose la question de la répartition des moyens alloués entre différents types d'action, mais également entre artistes, afin que les intermittents les plus précaires puissent en bénéficier. Cette réflexion s'inscrit dans un travail mené en commun avec les villes de Grenoble et de Clermont-Ferrand.

Bastien Colas explique que, du côté de l'Etat, une nouvelle étape du plan de relance sera lancée sur 2022. La DRAC a besoin de retours sur le précédent plan de relance afin d'ajuster les dispositifs de soutien à venir. Il revient par ailleurs sur la manière dont le budget dédié au précédent plan a été réparti : 70% des aides sont allées à des lieux et des équipes déjà aidées ou repérées par la DRAC. Les 30% restant ont fait l'objet d'un appel à projets destiné aux acteurs non connus de la DRAC. Sur 400 demandes, 200 projets ont reçu une aide. Choix a été fait de ne pas saupoudrer et de ne pas donner d'aide inférieure à 5000 euros par équipe. S'est ajoutée à ces dispositifs une aide supplémentaire aux festivals hors musique de 810.000 euros (les festivals de musique ont été directement aidés par le CNM). L'objectif était notamment de compenser les baisses de jauge. Les demandes ont été très peu nombreuses sur ce volet.

5- Point d'actualité sur les COREPS

Marjorie Glas fait ensuite un point sur la circulaire en cours de rédaction au ministère de la Culture concernant les COREPS.

La composition des COREPS va dans le sens d'une composition en miroir du CNPS, mais avec une flexibilité importante laissée au niveau régional qui permette d'intégrer réseaux, filières et associations. L'intégration de ces acteurs doit se faire avec l'aval des organisations représentatives. Une grande souplesse est donnée quant à la place offerte à ces réseaux : simples invités, membres à part entière, sièges au comité de pilotage, tout semble envisageable, tant qu'il y a un consensus régional sur la question.

Le périmètre des COREPS est celui du spectacle vivant et du spectacle enregistré. La DGCA a toutefois précisé que, si ce périmètre était bien obligatoire, sa mise en œuvre (composition réelle du COREPS, thèmes débattus) devait avoir sens sur le territoire.

La circulaire a enfin vocation à mettre en place un « comité des COREPS » : un temps d'échange et de présentation des travaux entre les COREPS et la DGCA qui serait organisé environ tous les 3 à 4 mois. La DGCA souhaiterait ne convier que les animateurs des COREPS, mais certains syndicats poussent pour que des représentants syndicaux soient également de la partie.

6- Organisation générale des groupes de travail

Le comité de pilotage propose ensuite, pour chacun des groupes de travail pressentis, de définir une première date de réunion et les thèmes les plus urgents qui devraient y être abordés. Quelques principes généraux d'organisation sont également posés.

➤ Organisation des réunions des groupes de travail (modalités, temporalité, animation)

Il est posé l'importance que la première réunion puisse se mener en présentiel, avec une souplesse donnée aux personnes qui habitent loin. Cette première réunion pourrait se faire, pour des questions de facilité, à la DRAC. Les suivantes pourront être organisées en présentiel ou en distanciel, et dans d'autres lieux. Chaque groupe de travail définira sa temporalité et les modalités de ses réunions.

Suite à la plénière, il est décidé de convier la totalité des personnes qui ont formulé le souhait de participer aux différents groupes, sans limite de nombre. La CGT demande à avoir deux personnes présentes par groupe de travail, afin d'équilibrer les présences entre salariés, employeurs et élus, ce qui est accepté.

La question des frais de déplacement est également abordée. Rien n'est prévu pour l'instant mais c'est une condition sine qua non d'égalité des débats selon les représentants de la CGT, de SUD et du SYNAVI qui sont présents.

C'est Marjorie qui animera les échanges au sein des différents groupes de travail.

➤ Productions des groupes de travail et diffusion des travaux

Il est demandé à chacun des groupes d'aboutir à des relevés de conclusions susceptibles de dresser un panorama des positions des différents acteurs représentés, et d'établir d'éventuelles préconisations à plus long terme. Les relevés de conclusion auront vocation à être présentés de manière régulière à la DGCA dans le cadre d'un comité national des COREPS.

Les membres des différents groupes ont également vocation à faire remonter les travaux produits en COREPS au sein des organisations qu'ils représentent. Des réunions territoriales pourraient être ponctuellement proposées pour présenter les travaux issus du COREPS sur les territoires. **Marc Uhry** suggère également l'organisation de temps d'animation territoriale élargi à d'autres acteurs autour de thèmes abordés par le COREPS, qui permettraient notamment de sensibiliser les élus aux travaux menés. **Cédric Pellissier** propose enfin que les élus participant aux COREPS puissent jouer un rôle d'ambassadeur au sein de leur association d'élus afin de transmettre les réflexions produites et sensibiliser plus généralement les élus au COREPS. Le réseau des Directeurs des affaires culturelles pourrait être également un vecteur de transmission de l'information auprès des collectivités. La DRAC se propose enfin de faire remonter ces documents au ministère (niveau national) ainsi qu'au sein des CTC (niveau territorial).

Une communication globale des comptes-rendus est prévue sur internet (page dédiée au COREPS sur le site de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant) ainsi qu'à travers une newsletter bimestrielle, qui aura vocation à être diffusée dans les différentes associations et organisations membres du COREPS.

Groupe 1 – Politiques publiques

Pour ce groupe, il apparaît que l'évaluation des différents plans de relance et de sauvegarde est le thème le plus urgent à traiter.

Vincent Morel ajoute à cela la nécessité de repenser les critères de subventionnement, largement fondés sur la diffusion, dans un contexte de saturation des programmations et des productions. Les objectifs habituels en termes de nombre de représentations sont devenus intenables. L'enjeu aujourd'hui est de reconquérir un public, et de trouver des moyens pour cela.

Pierre-Marie Georges propose également de procéder à une analyse territoriale des plans de relance, qui permettrait de prendre en compte un équilibre territorial dans les prochains plans de relance. Le travail a été bien fait en termes de référencement, mais il faudrait une lisibilité sur les bénéficiaires de ce plan de relance : les communes rurales n'ont été destinataires que de 8% des crédits du plan de relance culture au niveau national.

Laurent Van Kote incite à s'appuyer sur le travail statistique aujourd'hui mené par le DEPS (département études et prospectives du ministère de la Culture). Ces statistiques nécessiteraient d'être régionalisées, il faudrait leur faire remonter notre demande.

Marjorie Glas et **Nicolas Riedel** indiquent par ailleurs que le CPNEF-SV travaille actuellement à l'élaboration de données statistiques régionalisées sur l'évolution de l'emploi. Ces données seront consultables en accès libre sur leur site. Ils sont preneurs de remontées de la part des différents COREPS.

Raphaël Vial fait référence au rapport Gauron publié récemment sur les suites de l'année blanche pour les intermittents et explique que les chiffres ne sont pas toujours très clairs. Les chiffres ne laissent pas apparaître la diversité des taux. Il appelle à être prudent quant à la construction des chiffres.

Antoine Galvani précise que l'écueil des statistiques est qu'elles proposent des moyennes générales, et manquent de finesse. Il faudra la plus grande transparence concernant la manière dont les statistiques ont été produites. Notamment de la part de l'Etat et des collectivités concernant les plans de relance qui ont été mis en place.

Il est proposé que le groupe Politiques publiques se réunisse courant **décembre**.

Groupe 2 – Emploi et formation

Ce groupe devra être en lien étroit avec le COEF. **Cédric Pellissier**, qui suit le COEF pour la Région, propose que le binôme qui pilote le volet spectacle vivant au sein du COEF (Léo Anselme pour l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant et Emmanuel Chow-Chine pour l'AFDAS) soit présent à la première réunion de ce groupe afin de présenter les travaux qui ont été menés dans ce cadre. Il est important que tout le monde ait le même niveau d'information. Cela donnera une idée des actions prioritaires et des éventuels trous dans la raquette. Cette base de travail pourrait renforcer le lien entre COEF et COREPS pour éviter des réunions redondantes.

Nicolas Riedel précise que le COEF propose une déclinaison en termes d'actions, tandis que le COREPS travaille sur des questions qui sont aussi parfois plus politiques.

Antoine Galvani demande par ailleurs que la question des violences sexuelles et sexistes soit rapidement abordée dans ce groupe de travail. Il demande que Pôle Emploi scène et image, l'AFDAS et la DREETS soient conviés. Ils seront donc invités au premier groupe de travail. Thalie Santé (ancien CMB) pourra également être convié.

S'agissant des violences sexistes et sexuelles, **Cédric Pellissier** précise que le COEF traite de la question des égalités, de la diversité, des problématiques environnementales, etc. Des réflexions entre les différents secteurs culturels peuvent être inspirantes.

Outre cette problématique des violences sexistes et sexuelles, **Bastien Colas** demande pour la DRAC à obtenir des retours de terrain sur la situation de l'emploi intermittent.

Il est proposé que le Groupe Emploi & formation se réunisse dès la 2^e quinzaine de novembre, en raison de l'urgence des sujets abordés.

Groupe 3 – Territoires et relations aux habitants

Ce groupe a suscité un vif intérêt auprès des élus. Selon **Pierre-Marie Georges**, il a vocation à être, sur le long terme, un lieu de synthèse des débats. Ce peut être un espace où les élus locaux pourront aussi exprimer leurs besoins en termes d'accompagnement, même si les autres groupes ont aussi vocation à être largement investis par ces derniers.

Il est proposé de remplacer le terme « publics » par « relations aux habitants ». La question de la fréquentation du public aura vocation à être traitée dans le groupe Production / Diffusion.

Sur ce groupe, il apparaît nécessaire que les départements puissent également être représentés. L'ADF n'a pas encore désigné ses représentants au sein du COREPS.

Les thèmes suivants apparaissent être les plus urgents : travailler sur la relation élus / acteurs culturels, interroger le recours systématique aux appels à projet.

Il est proposé que le groupe Territoires et relations aux habitants se réunisse à partir de janvier 2022. Ce délai permettra aux élus d'organiser leur disponibilité.

Groupe 4 – Production / Diffusion

Il apparaît au Comité de pilotage que ce groupe doit se réunir très rapidement et qu'il devra traiter en priorité des sujets suivants : abondance de l'offre, blocage de la chaîne de production, point sur la fréquentation des salles, suivi des dispositifs de diffusion alternatifs mis en œuvre (paniers, GIP Cafés culture).

Ce groupe ne doit pas se cantonner à un simple état des lieux mais est appelé à proposer des solutions concrètes face aux difficultés que le secteur traverse actuellement.

Il est proposé que le groupe Production / Diffusion se réunisse dès la deuxième quinzaine de novembre.

Groupe 5 – Festivals

Bastien Colas rappelle que le ministère de la Culture a retiré la quasi-totalité de ses financements aux festivals depuis 2003. Au moment de la crise, il est apparu que les festivals étaient un lieu marquant du spectacle vivant tant en terme de diffusion, de public que d'emploi. Les festivals ont ainsi été aidés lors de la crise sanitaire grâce à un fonds exceptionnel qui a été mis en place. Le ministère a par ailleurs mis sur pieds des états généraux des festivals qui se sont réunis à deux reprises. La Ministre devrait faire une nouvelle annonce le 1^{er} décembre, lors des prochains états généraux des festivals.

Il est demandé à ce groupe de travailler en priorité sur l'état financier du secteur.

Il est proposé que le groupe Festivals se réunisse à partir de janvier 2022.

Groupe 6 – Protocole sanitaire / occupation de l'espace public

Plusieurs questions devront être posées dans ce groupe : protocole sanitaire, vigi-pirate, espace public. Cela concerne tant le public que les salariés. Le budget de la culture est par ailleurs très impacté par toutes les mesures sécuritaires en vigueur.

Raphaël Vial propose en outre d'interroger la circulaire Collomb et son actualité. La ministre de la Culture avait annoncé sa suspension, il est important de savoir ce qu'il en sera pour l'été 2022.

Ludivine Ducrot pointe la stigmatisation récurrente des ERP culturels depuis plusieurs années. Il est fondamental selon elle de faire remonter les incohérences que cela engendre. Ce groupe a probablement vocation à être pérennisé.

Antoine Galvani propose que ce groupe soit organisé comme un pôle de vigilance, susceptible de discuter toutes ces questions techniques et de se réunir en urgence lorsque ce sera nécessaire.

Le premier point à mettre à l'ordre du jour sera celui, très problématique, de l'occupation de l'espace public.

Il est proposé que le groupe Protocoles et espace public se réunisse courant décembre.

Thèmes transversaux

Le comité de pilotage demande enfin aux différents groupes de travail que les thèmes suivants soient obligatoirement traités pendant l'année :

- L'éco-responsabilité dans le domaine culturel
- L'égalité hommes / femmes et la question des violences sexistes et sexuelles
- La question de la diversité

Par ailleurs, le comité de pilotage fixe un objectif de parité au sein de chacun des groupes de travail.

7- Calendrier 2021-2022

Un calendrier des prochaines réunions du Comité de pilotage est établi sur l'année à venir. Les dates suivantes sont retenues :

- Jeudi 27 janvier 2022, 10h
- Jeudi 23 juin 2022, 10h
- Jeudi 20 octobre 2022, 14h

Le prochain comité de pilotage aura notamment vocation à articuler les travaux des différents groupes, afin d'éviter les redondances éventuelles.

La prochaine plénière du COREPS est fixée au jeudi 20 octobre 2022, à 10h.